



## Arrêté portant désignation des représentants de la commune de Blangy sur Bresle au sein du Comité Social Territorial (CST)

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2021 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique ;
- Vu l'arrêté du 9 mars 2022, fixant la date des élections au 8 décembre 2022 ;
- Vu la délibération du 02 juin 2022 portant création d'un CST, et fixant le nombre de membres titulaires du CST à 4 et à 4 suppléants pour chaque collège ;
- Considérant que la mise en place d'un Comité Technique local et le nombre de représentants titulaires du personnel aux Comités Techniques est fonction de l'effectif des électeurs arrêté au 1<sup>er</sup> janvier ;
- Considérant que les membres des comités techniques représentant les collectivités et établissements publics sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>:** Sont désignés en tant que représentants de la commune de Blangy sur Bresle au Comité Social Territorial :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
ARNOUX Éric	BOUTRY David
CLAIRET Annie	FAUVEL Gaëlle
MARTIN Sophie	DEHEDIN Pauline
PLOUVIER Kevin	DUPUIS Denis

**Article 2 :** Le présent arrêté sera soumis au contrôle de légalité, affiché dans les locaux administratifs de la commune de Blangy sur Bresle et transmis au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime.

Fait à Blangy sur Bresle, le 18.01.2023.

Le Maire, Éric ARNOUX

